

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
CANTON DE SIGOULES
COMMUNE DE MONESTIER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 11 novembre 2016

Présent(e)s : BROUILLEAUD Marie-Agnès, ALEXANDER Elisabeth, DESREUMAUX Christian, Philippe MORAND, SAUVAGE Claude, WAUQUIER Anne

Absents excusés : Virginie CHUPIN (procuration à Marie-Agnès BROUILLEAUD, Patrick VERGNOL, Richard DOUGHTY

Secrétaire de séance : SAUVAGE Claude

ORDRE DU JOUR :

- Conclusion d'un contrat de prêt avec la banque postale pour l'achat et la viabilisation du terrain Green Valley

La séance est ouverte à 10 heures 35

En préambule, signature de la liste de présence et lecture par Madame Le Maire du compte rendu du dernier conseil municipal.

**Approbation du compte rendu du dernier
Conseil Municipal**

Nombre de votants : 7 – pour : 7 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité

Contrat de prêt Banque Postale

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération d'achat et de viabilisation du TERRAIN Green Valley, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 120.000, 00 eur.

Madame le Maire donne connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale.

Article 1 : principales caractéristiques du contrat de prêt

ScoreGissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 120.000,00 euros

Durée du contrat de prêt : 7 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2024

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 120.000,00 euros

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/01/2017 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : 0,66 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 250,00 euros

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 7 – pour : 7 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité

La séance est levée à 11 heures.